

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 23 janvier 2015**  
**(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30  
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan  
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène  
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max  
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45  
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques  
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard  
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas  
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30  
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h  
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h  
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h  
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

**EXCUSEE :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Travaux de construction de la chaufferie gaz d'appoint  
secours du réseau de chaleur Saint Jean Belcier- Appel d'offres - Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole a décidé la construction sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine d'une chaufferie d'appoint dans le quartier Saint Jean Belcier à Bordeaux.

Le présent programme porte sur l'étude et la réalisation d'une chaufferie d'appoint au gaz pour le fonctionnement du réseau de chaleur urbain devant desservir la Zone d'Activité Concertée (ZAC) Bordeaux Saint-Jean Belcier.

Ainsi, cette chaufferie d'appoint-secours viendra en remplacement de l'usine Astria lors de ses périodes d'arrêts programmés ou en cas d'incident sur le réseau d'interconnexion, mais également en complément de celle-ci en assurant la pointe par grand froid.

Les services ont, par conséquent, mis au point un dossier de consultation des entreprises afin de lancer un avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33 3<sup>ème</sup> alinéa, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, eu égard à l'estimation financière du marché par le service.

La durée du marché est d'une année, à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le marché allotie est conclu pour le lot n°1 : « Génie Civil », le lot n°2 : « Aménagement extérieurs – VRD - espaces verts » et le lot n°3 : « Process » sur la base de prix forfaitaires dont le libellé est donné dans la décomposition des prix globaux forfaitaires ; mais également sur la base de prix unitaires pour le lot n°2 : « Aménagement extérieurs – VRD - espaces verts ».

Les prix sont révisables mensuellement, selon les modalités prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 décembre 2014, a décidé d'attribuer :

- le **lot n°1** : « **Génie Civil** » à l'entreprise SEG FAYAT, pour un montant global et forfaitaire de 598 000 € HT.
- le **lot n°2** : « **Aménagement extérieurs – VRD - espaces verts** » à l'entreprise SOGEA, pour un montant global et forfaitaire de 170 490 € HT.
- le **lot n°3** : « **Process** » au groupement d'entreprises BOBION JOANIN, pour un montant global et forfaitaire de 864 000 € HT.

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe réseau de chaleur de l'exercice 2015 et suivants :

- Programme : Réseau de chaleur Saint Jean-Belcier  
Code programme 71 P002
- Opération : Travaux réseau de chaleur Saint Jean-Belcier  
Code opération 71 P002O001
- Chapitre 23 – Article 2313

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Metropole,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.5215-20-1,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33 3 ème alinéa et 57 à 59,

Vu la décision de la CAO en date du 18 décembre 2014 attribuant les marchés,

Vu les documents de la consultation et les pièces des marchés mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT à Bordeaux Metropole, Direction de la Commande Publique.

ENTENDU le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

Que dans le cadre du projet de création du réseau de chaleur Saint Jean Belcier, il est nécessaire de construire la chaufferie gaz d'appoint-secours ;

Qu'afin de répondre à ce besoin, une consultation publique a été organisée ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- l'entreprise SEG FAYAT pour le **lot n°1 « Génie Civil »** ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, et pour un montant global et forfaitaire de 598 000 € HT (soit 717 600 € TTC)

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- l'entreprise SOGEA pour le **lot n°2 « Aménagement extérieurs – VRD - espaces verts »** ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, et pour un montant global et forfaitaire de 170 490 € HT (soit 204 588 € TTC)

### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- le groupement d'entreprises BOBION JOANIN pour le **lot n°3 : « Process »** ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire de 864 000 € HT (soit 1 036 800 € TTC)

### **Article 4 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe réseau de chaleur des exercices 2015 et suivants comme suit :

- Programme : Réseau de chaleur Saint Jean-Belcier  
Code programme 71 P002
- Opération : Travaux réseau de chaleur Saint Jean-Belcier  
Code opération 71 P002O001
- Chapitre 23 – Article 2313

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,  
[ ]

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 2 FÉVRIER 2015

Mme. ANNE WALRYCK